



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le 04/08/2026

ID : 013-211301049-20260727-DEC2026_164-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-164

Avenant n°3 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de l'école Jules Ferry – marché N°24042

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT que dans le cadre du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de réhabilitation et de rénovation de l'école Jules Ferry un avenant est nécessaire pour satisfaire la demande du Département de labélisation BDM, imprévue au moment de la notification du marché.

DECIDE

Article 1 : les modifications introduites par l'avenant n°3 : groupement des deux sociétés SARL ENDENBAT et ARCHILES SCOP ARL, pour l'accompagnement des démarches BDM pour un montant de 3 775€ HT

Montant HT du marché initial	42 500€
Montant avenant n°1	2 500€
Montant avenant n°3	3 775€
% Augmentation du marché initial	14.76%
Nouveau montant HT du marché	48 775€
TVA	9 755€
Nouveau montant TTC du marché	58 530€

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 27 juillet 2026

Le Maire,
Maxime MARCHAND



Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le



ID : 013-211301049-20260727-DEC2026_164-CC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 3

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

SARL EDENBAT (MANDATAIRE)
24 rue des Symphonides
13500 Martigues
Tel : 04 42 07 00 22
Jm.lhote@edenbat.com
SIRET : 802 541 235 00031

ARCHILLES SCOP ARL
5 Cours Jean Ballard
13011 Marseille
Tel : 07 88 97 77 92
admin@archilles.fr
SIRET : 912 559 200 00015

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY
MARCHÉ N° 24042

■ **Date de la notification du marché public : 16/12/2024**

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 013-211301049-20260727-DEC2026_164-CC

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean Michel LHOTE - Edenbat - Mandataire	Martigues le 25 juin 2026	 EDENBAT 24 rue des Symphonides 13500 MARTIGUES Standard : 04 42 07 00 22 Mail : info@edenbat.com Siren : 802 541 235

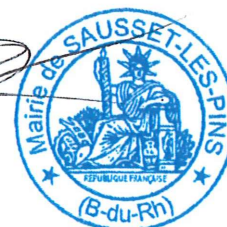
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : *Sausset* , le *8/4/26*

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire
Maxime Marchand 



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

